

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
19 JUIN 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Nouveau Centre
Technique Municipal –
acquisitions foncières
auprès de Louvre Hotels
Group et constitution de
servitudes**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 23 juin 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 20 juin 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juin 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille quatorze, le 19 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 juin deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur LAMY
Madame VANTHOURNOUT à Madame CLECH
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Secrétaire de séance :

Monsieur PETROVIC

N° DE DOSSIER : 14 E 05

OBJET : NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – ACQUISITIONS FONCIÈRES
AUPRÈS DE LOUVRE HOTELS GROUP ET CONSTITUTION DE SERVITUDES

RAPPORTEUR : Monsieur LEBRAY

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du projet de construction du futur Centre Technique Municipal, il convient d'acquérir le foncier nécessaire à la rationalisation des emprises et des voies de desserte des équipements.

La parcelle AZ 71 d'une superficie de 570 m² et une partie de la parcelle AZ 74 soit une emprise de 257 m² appartiennent au Groupe LOUVRE HOTELS. Elles constituent actuellement la voie de desserte de l'Hôtel CAMPANILE.

Il convient d'acquérir ces deux emprises soit une superficie totale de 827 m² afin d'assurer la desserte du futur CTM. Par courrier en date du 28 octobre 2013, France Domaine a estimé ces parcelles à l'euro symbolique en raison du transfert de charge relatif à la voirie. Ces parcelles sont actuellement occupées par « l'allée de Pomone » qui deviendra une allée publique à l'issue de l'opération. Elle sera donc aménagée, équipée et entretenue par la Ville.

Le Président de LOUVRE HOTELS GROUP a donné un accord de principe sur la cession de ces parcelles à l'euro symbolique par courrier du 12 décembre 2013 sous condition de prendre en charge les travaux de voirie et d'assainissement, la mise aux normes ou le renouvellement de la pompe de relevage de l'ensemble des eaux usées du secteur, la remise en place des espaces verts et tout autre désordre qui aurait été causé par l'accomplissement des travaux réalisés par la Ville. Par ailleurs, les travaux évoqués ci-avant, notamment les raccordements des nouveaux équipements d'assainissement et eaux pluviales ainsi que la pompe de relevage nécessitent la constitution de servitudes sur le foncier de Louvre Hôtels.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- acquérir la parcelle AZ 71 et les emprises à détacher de la parcelle AZ 74 à l'euro symbolique
- autoriser Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires et tous les documents s'y rapportant
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la constitution de servitudes de raccordement de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les parcelles AZ 74 et AZ 46, et à la constitution d'une servitude d'accès au poste de refoulement situé sur la parcelle AZ 74

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

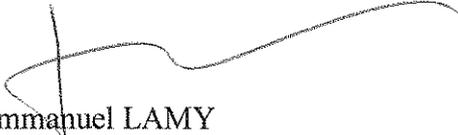
À LA MAJORITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE (pouvoir à Madame GOMMIER) votant contre,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AZ 71 et les emprises à détacher de la parcelle AZ 74 à l'euro symbolique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la constitution de servitudes de raccordement de canalisations d'eaux usées et d'eaux pluviales sur les parcelles AZ 74 et AZ 46, et à la constitution d'une servitude d'accès au poste de refoulement situé sur la parcelle AZ 74 .

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye